



Durée du mandat :

3 ans

Mandature actuelle :

Juin 2023 - Juin 2026

Prochaine mandature :

Juin 2026 - Juin 2029



Fréquence des réunions :

2 fois par an minimum



Lieu des réunions :

Lyon



4 sièges MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes

Titulaires

- Nathalie DELORME - FFB AURA
- Valérie FRANCOIS-BARTHELEMY - France Chimie AURA

Suppléants

- Céline JANIN - FRTP AURA
- 1 poste à pourvoir



DESCRIPTION

Le Conseil académique de l'Éducation nationale (CAEN) est une instance consultative réunissant les acteurs de la communauté éducative pour débattre et conseiller le rectorat sur les grandes orientations pédagogiques, éducatives et sociales de l'académie. Dans l'académie de Lyon, ce conseil adapte ces missions aux spécificités territoriales du Rhône, en mettant l'accent sur le lien entre formation, compétences et besoins économiques locaux. Il favorise la concertation avec les partenaires socio-économiques, dont le MEDEF, afin d'orienter les politiques éducatives vers l'insertion professionnelle et le développement de dispositifs innovants.



MISSIONS

Le Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN) de Lyon peut être consulté et émettre des vœux sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans l'académie.

Il est notamment consulté sur :

- Le schéma prévisionnel des formations secondaires dans l'académie ;
- Les subventions de fonctionnement allouées aux lycées ;
- Le programme d'investissements pour les établissements du second degré ;
- Les orientations en matière de formation continue des adultes ;
- Les enjeux liés à l'enseignement supérieur ;
- Toutes autres thématiques relevant de son champ de compétence.

Composition

Le Conseil Académique de Lyon est composé de 72 membres répartis équitablement en 3 collèges :

- Collège 1 : 24 élus des collectivités locales dont 8 pour la Région, 2/ département (6), 2 Métropole de LYON + 8 pour les mairies.
- Collège 2 : 24 représentants des personnels de l'EN dont 15 pour l'enseignement du 2nd degré, 4 enseignement supérieur, 3 responsables d'établissement, 2 responsables établissements agricoles.
- Collège 3 : 24 représentants des « usagers » dont 8 représentants de parents d'élèves, 3 représentants d'étudiants, 6 ORS, 6 ORE, et 1 représentant du CESER.

Les avis du conseil sont adoptés à la majorité des membres présents ; en cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.



PROFIL DU MANDATAIRE

- Adhérer à un MEDEF Territorial ou une Branche Professionnelle
- Connaître le contexte économique en lien avec l'Éducation Nationale du Rhône